



AgriMieux : évaluation en cours

Comme l'impose le cahier des charges tous les quatre ans, les opérations AgriMieux mosellanes sont actuellement évaluées. Il s'agit d'une étape cruciale qui offre un aperçu des changements de pratiques et progrès réalisés par les exploitants du bassin versant de la Seille et de la Nied dans l'unique objectif de limiter l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau.



L'évaluation AgriMieux : une étape cruciale pour l'avenir des opérations.

Au total, soixante exploitants du bassin versant de la Seille et quarante de la Nied ont été enquêtés sur les thématiques suivantes : contexte et perception de l'opération, système de culture, fertilisation azotée, protection des cultures... le dépouillement de toutes ces réponses permettra d'avoir une réelle vision globale des pratiques agricoles actuelles sur le territoire des opérations AgriMieux.

Une nouveauté est venue complétée le cahier des charges des évaluations. En effet, une enquête est menée parallèlement auprès des acteurs du territoire, membres du comité de pilotage (organismes para-agricoles, collectivités, administration...) afin de connaître aussi leur perception de l'opération.

La synthèse finale sera soumise à des experts, s'en suivra la commission d'agrément. A l'issue de toutes ces étapes, les comités de pilotage auront la lourde tâche de statuer sur l'utilité de maintenir ces opérations AgriMieux en l'état ou de réfléchir à leur reconception ; toujours avec le même objectif de préserver, voir reconquérir la qualité de l'eau des bassins versants de la Seille et de la Nied sans impacter le revenu des exploitations agricoles.

Affaire à suivre !

Alice ALBERT, conseillère environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle
Service agro-environnement
Tél : 03 87 66 12 44
alice.albert@moselle.chambagri.fr

Nouvelle arrivée

Depuis le 4 juillet, l'équipe juridique du Service Économie de la Chambre d'agriculture de la Moselle à Metz a été renforcée avec l'arrivée d'Alice Fauquet.

Juriste, elle sera en charge de vous proposer des conseils juridiques et trouver des solutions à des situations ou événements complexes dans les domaines du droit tels que baux ruraux, successions, donations, transmission du patrimoine, montages de sociétés, etc.).

Pour tous renseignements, contacter Alice Fauquet par mail à alice.fauquet@moselle.chambagri.fr ou au 03 87 66 04 58 - 06 45 59 48 53.



MesParcelles est déjà prêt pour la campagne Pac 2024

Alors que les récoltes de la campagne 2023 sont en cours, le logiciel MesParcelles a permis aux utilisateurs d'optimiser les assolements pour la PAC 2023, grâce aux outils de calculs qu'il propose. + 21 % de dossiers en France déclarés avec l'aide de MesParcelles par rapport à 2022. Pour la prochaine campagne, il évolue pour répondre encore mieux aux attentes de la campagne 2024.

Avec le passage de campagne, si vous avez réalisé votre déclaration PAC avec MesParcelles, les cases remplies en 2023 (codes variétés, précisions...) sont reprises en 2024. De plus, une fois votre assolement saisi, vous pourrez vérifier les critères de l'écorégime pour la PAC 2024.

Une nouvelle édition plus précise vous permettra d'améliorer les calculs du critère BCAA 8 et ainsi optimiser la surface et le type de jachère nécessaire à votre exploitation pour la récolte 2024.

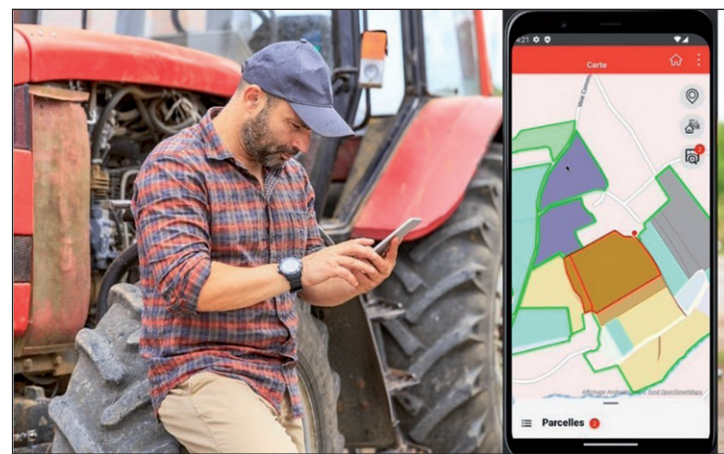
Saisir un prévisionnel d'assolement

Pour aller encore plus loin dans l'anticipation, il est maintenant possible de saisir un assolement pour la campagne 2025. Pour cela, une case «culture suivante» a été ajoutée dans la fiche parcelle 2024.

Adaptation au nouveau référentiel Hve

MesParcelles propose un nouveau calcul IFT visant à intégrer le nouveau référentiel HVE 2023.

- ajout de la notion de segment d'IFT (insecticide-acaricide, fon-



De nombreuses indications supplémentaires améliorent l'expérience utilisateur sur l'application mobile.

gicide-bactéricide, etc.)

- les IFT Biocontrôle et les IFT de semence sont calculés, sans être intégrés dans l'IFT total

- il est toujours possible de calculer les IFT selon l'ancienne méthode.

La cible de référence du ministère est automatiquement proposée en fonction de la cible principale choisie (auparavant, les deux cibles étaient indépendantes). Cela évite une saisie supplémentaire.

Facilités lors des saisies

La personnalisation des intrants a été améliorée. Pour rappel, elle peut se faire en direct depuis l'écran de saisie sans repasser par le module de personnalisation, mais on peut rester en mode «ajouter un intrant» sans fermer la fenêtre de saisie.

Le bouton «valider et ajouter un autre produit dans l'intervention» pour les interventions multi-intrants permet également de gagner en temps de saisie. Tout comme le bouton «enregistrer l'intervention et conserver la sélection de parcelles» pour des saisies successives sur un même groupe de parcelles.

Et enfin, lorsque l'on utilise le module de gestion des stocks, l'affichage des quantités «dispo-

nible», «prévu», «reste» et «restera» en cours de saisie d'intervention est un vrai plus.

Une cartographie sur l'application MesParcelles

Avec l'ajout de la cartographie, votre smartphone est capable de localiser la parcelle où vous vous trouvez. Il devient ainsi aisé de retrouver vos parcelles pour saisir vos travaux, depuis le tracteur ou votre canapé. La sélection d'une parcelle permet même d'avoir accès à son historique.

De nombreuses indications supplémentaires (info bulles, totaux surfaces, et autres indicateurs visuelles) améliorent l'expérience utilisateur sur l'application mobile.

Et d'autres nouveautés à venir...

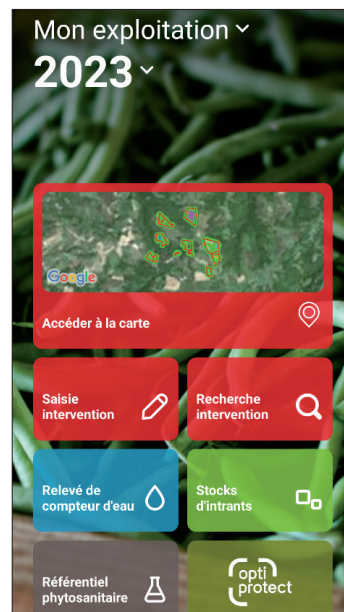
- gestion facilitée de vos données nécessaires pour votre Conseil stratégique phytosanitaire (CSP)

- de nouvelles fonctions en lien avec la déclaration PAC 2024

- le lien avec des OAD fertilisation, phytosanitaire

- la lecture des données météo

Louis-Fabrice DESHAYES et Karine WYPIORCYK-ORY, conseillers



Produit		Dose homologuée maximum : 0,25 L/ha		Réentrée plein champ : 24 h	
Famille:	Tous types de produits				
Nom:	CYVEA				
Disponibilité: 50 L • Utilisé: 26 L • Reste: 24,00 L					
Cible principale:	Pucerons du feuillage	Traitement	Cible	Dose	Nb appl/an
		des parties aériennes	Chenilles phytophages	0,25 L/ha	1
			Pucerons du feuillage	0,25 L/ha	1
Cible de référence IFT:	Pucerons - Réf: 0,25 - L/HA				
Quantité par hectare:	0,2 L/ha				
Quantité totale:	14,53 L	Restera:	9,47 L		

Un nouvel écran de saisie est maintenant accessible

Pour toutes informations complémentaires et une analyse personnalisée de vos besoins :
Chambre d'agriculture de la Moselle - Service agronomie-environnement
Louis-Fabrice DESHAYES - Tél. 06 76 73 38 86 - louis-fabrice.deshayes@moselle.chambagri.fr
Karine WYPIORCYK-ORY - Tél. 06 07 10 79 62 - karine.wypiorcyk-ory@moselle.chambagri.fr